



Orléans, jeudi 2 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limitation des horaires d'ouverture de commerces de vente à emporter à Orléans

Dans le contexte épidémique actuel, il est essentiel de respecter l'ensemble des mesures prises pour limiter la propagation du COVID-19, notamment en matière de distanciation sociale. Or, la présence de rassemblements de plusieurs personnes dans des commerces alimentaires ou de restauration a été observée en soirée par les forces de l'ordre, notamment sur la commune d'Orléans, conduisant à un nombre croissant de verbalisations.

Afin d'assurer le respect effectif des consignes de distanciation, un arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2020 vient donc encadrer l'ouverture des commerces pratiquant la vente à emporter dans la commune d'Orléans.

Dès aujourd'hui 2 avril et jusqu'au 15 avril 2020, les mesures suivantes s'appliquent sur la commune d'Orléans :

- **les commerces de détail alimentaire ainsi que les commerces de vente d'aliments et de boissons à emporter sont autorisés à ouvrir et à pratiquer une activité de vente à emporter sur le créneau horaire de 6h00 à 21h00 ;**
- **en dehors de ce créneau horaire, ces commerces sont uniquement autorisés à conserver un service de livraison à domicile, dans le respect des règles sanitaires dédiées à la lutte contre le COVID-19.**

La violation de cette interdiction sera punie d'une amende de 4^e classe d'un montant de 135 euros.

CONTACT PRESSE

Colette THÉAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28

Le contexte actuel demande la compréhension et l'implication de chacun pour répondre de la manière la plus appropriée à cette situation sanitaire sans précédent. Le respect des gestes « barrières » doit être la priorité de tous.

CONTACT PRESSE

Colette THÉAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret
Courriel : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28